

## Protocole sanitaire - Compétitions Départementales

Ce document précise les mesures générales à appliquer pour toutes les compétitions placées sous l'égide de la FFGym, de ses structures déconcentrées et des clubs affiliés.

Des mises à jour de ce protocole seront réalisées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Compétition concernée	
<b>Discipline</b>	GAF
<b>Club accueillant</b>	Club Groupe Omnisport de Saint Julien L'Ars
<b>Date</b>	15 & 16 janvier 2022
<b>Lieu</b>	Rue Pierre Corneille, St Julien L'Ars

### 1. Les horaires

<b>Ouverture des portes aux gymnastes, juges et entraîneurs</b>	A partir de 14h le 15 janvier 2022 A partir de 9h30 le 16 janvier 2022
<b>Ouverture des portes au public</b>	A partir de 14h45 le 15 janvier 2022 A partir de 10h15 le 16 janvier 2022
<b>Compétition</b>	Début de compétition à 15h le 15 janvier 2022 Début de compétition à 10h30 le 16 janvier 2022

### 2. Le Pass Sanitaire

**Le Pass'Sanitaire est obligatoire pour toute personne souhaitant accéder à l'équipement sportif (compétiteur, entraîneur, dirigeant, juge, organisateur, public), à l'exception des mineurs de moins de 12 ans et 2 mois.**

Le Pass'Sanitaire est un dispositif de contrôle mis en œuvre pour lutter contre la Covid-19. Il est valide s'il résulte de l'un des 3 documents suivants :

- Un test RT-PCR, antigénique réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé, de résultat négatif, datant de moins de 24 heures ;
- Un schéma vaccinal complet ;
- Un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la Covid-19 résultant d'un test positif RT-PCR ou antigénique de plus de 11 jours et de moins de 6 mois

**Les personnes en possession d'un certificat de contre-indication médicale à la vaccination délivrée par un médecin sont exemptées de Pass'Sanitaire.**

#### • Modalités de contrôle

Le contrôle des Pass'Sanitaires incombe au gestionnaire de l'équipement sportif ou au club organisateur. Le Comité Départemental prend à sa charge des tampons de couleur pour éviter de contrôler le Pass à chaque entrée dans la salle.

Réfèrent(s) Covid-19 du club	
NOM - Prénom	
Coordonnées	

Le contrôle s'opère en scannant le QR code via l'application gratuite TousAntiCovid Vérif, indiquant seulement si le pass est valide ou invalide ainsi que les nom, prénom et date de naissance de la personne contrôlée. **L'identité du détenteur du pass n'a pas à être vérifiée.**

Un registre indiquant les jours et horaires des contrôles ainsi que le nom de la personne qui les a effectués doit être tenu.

Le Comité Départemental prendra à sa charge l'achat de tampons de couleur pour éviter de contrôler le Pass à chaque entrée dans la salle.

- Refus de présentation ou Pass'Sanitaire non valide

**Toute personne n'étant pas titulaire d'un Pass'Sanitaire valable alors que celui est exigé ne peut accéder à l'équipement sportif.**

### 3. Les gymnastes

- Les vestiaires

Élaboration d'un planning d'utilisation des vestiaires en concordance avec les ordres de passage des gymnastes, en veillant à respecter le volume de personnes autorisées selon l'espace disponible.

Seuls les gymnastes ont accès à cette zone et suivant les horaires d'accès définis (cf. Organigramme)

Planning vestiaires 15 janvier 2022				
	Tour 1	Tour 2	Tour 3	Tour 4
Vestiaire 1	CEP	CEP	CEP	CEP
Vestiaire 2	CGSJA		GCSV	CGSJA
Vestiaire 3	SPG	SPG	SPG	CSAD-C
Vestiaire 4	ESGDR	ESGDR	ESGDR	ESGDR

Planning vestiaires 16 janvier 2022				
	Tour 1	Tour 2	Tour 3	Tour 4

<b>Vestiaire 1</b>	CEP	CEP	RaG / USQG	CEP
<b>Vestiaire 2</b>	AG Loudun	AG Loudun	CGSJA	AG Loudun
<b>Vestiaire 3</b>	SPG		CSAD-C	ECM / USQG
<b>Vestiaire 4</b>	ESGDR	Nouvel'R Gym	GCSV	Nouvel'R Gym

Quand c'est possible, les compétiteurs peuvent être invités à venir sur le lieu de compétition en tenue. L'habillage doit se faire rapidement, aucune affaire ne peut être laissée dans les vestiaires.

**Le port du masque est obligatoire est obligatoire à l'exception du moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif (temps d'échauffement et temps de passage compétitif)**

**La Fédération recommande le port du masque pour les entraîneurs en situation d'encadrement.**

- **L'échauffement**

Favoriser une circulation à sens unique.

5 zones d'échauffement seront identifiées, 1 par club. Il est demandé de respecter ces zones et ne pas échanger de zone.

- **La compétition**

Aménager l'espace en conservant la distanciation : zone d'attente des gymnastes et entraîneurs, jurys, table de direction, secrétariat informatique.

- **Nettoyage de l'installation et du matériel gymnique**

Les locaux doivent être aérés régulièrement. Le matériel gymnique doit être nettoyé à intervalles réguliers en utilisant des produits adaptés et conformes à la norme virucide NF EN 14476 (à charge du CDGym 86). **A la fin d'une rotation complète, l'entraîneur présent à l'agrès désinfecte sa zone avant de sortir du plateau de compétition.**

- **Le palmarès**

Il se fera après chaque catégorie avec tous les gymnastes participants en respectant la distanciation entre les équipes.

- **Les mesures relatives aux gestes barrières**

Un rappel des règles essentielles est réalisé par l'affichage (à charge du CDGym 86) dans les espaces suivants :

- accès au complexe sportif
- aux vestiaires
- en salle d'échauffement
- en salle de compétition
- sanitaires
- tribunes
- buvette ou espace de restauration

**Dans le cas où le port du masque est exigé au sein de l'équipement sportif, les compétiteurs, les entraîneurs et les juges des clubs apportent leurs masques individuels.**

Il est demandé l'application de gel hydroalcoolique :

- à l'entrée dans le complexe sportif
- lors de l'accès en salle d'échauffement
- lors de l'accès sur le plateau de compétition
- avant chaque passage compétitif
- à la sortie du plateau de compétition

Les sens de circulation et les zones d'attente sont matérialisées.

## 4. Les juges

La réunion des juges est fixée à 14h00 le samedi 15 janvier 2022 et à 9h30 le dimanche 16 janvier 2022.

Le port du masque sanitaire est obligatoire à partir de l'entrée dans la salle et jusqu'à la sortie.  
Les juges des clubs doivent apporter leur masque individuel.

Il est demandé l'application de gel hydroalcoolique :

- à l'entrée dans le complexe sportif
- lors de l'accès en salle de réunion des juges
- lors de l'accès sur le plateau de compétition
- à la sortie du plateau de compétition
- lors des déplacements (avant et après)

## 5. Le public

Le port du masque sanitaire est obligatoire à partir de l'entrée dans la salle et jusqu'à la sortie.  
Il est demandé l'application de gel hydroalcoolique à l'entrée du complexe.

Les déplacements sont fortement déconseillés pendant toute la durée de l'échauffement et de la compétition.

Un parent conseillé maximum pour la compétition afin d'éviter les rassemblements trop importants.

## 6. La buvette

La restauration et la buvette sont interdites dans les établissements sportifs.